



ÉVALUATION DU NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL ACCOMPLIES DANS LES MÉNAGES

Etude statistique basée sur le recensement fédéral de la population de 1980,
en réponse à la motion M 220

Mai 1985



résumé

- Le recensement fédéral de la population de 1980 (RFP 1980) est, en Suisse, la seule enquête officielle d'envergure suffisante qui comprenne une tentative d'évaluation statistique du nombre d'heures consacrées au travail ménager.

D'emblée, il convient d'attirer l'attention du lecteur sur les limites de la quantification des heures de travail accomplies dans les ménages sur la base du RFP 1980. Elles ont trait à la formulation de la question posée à la population ainsi qu'aux taux de réponse enregistrés parmi les différentes catégories de personnes considérées. Ces limites, largement précisées dans l'étude, doivent inciter à la plus grande prudence lors de l'interprétation des résultats.

- Les principales constatations découlant de l'analyse des résultats du RFP 1980 pour le canton de Genève sont les suivantes :

- sur la base du sexe, il apparaît clairement que les femmes semblent passer plus de temps que les hommes aux travaux ménagers (43 % des hommes ayant répondu se situent dans la catégorie "moins de 6 heures", contre seulement 9 % des femmes). Il s'agit en fait de la seule comparaison que l'on peut vraiment faire entre femmes et hommes. En effet, le nombre d'hommes ayant répondu étant trop faible, l'analyse de détail (selon l'âge, l'état civil, etc.) est limitée aux femmes;

- sur la base de l'état civil, ce sont les épouses qui sont les plus nombreuses (60 %) à travailler à leur ménage 30 heures et plus par semaine, suivies par les veuves (32 %), les séparées (28 %) et les divorcées (22 %);

- selon les catégories d'âge, c'est dans la tranche de 30 à 60 ans que l'on trouve le plus de femmes affirmant consacrer aux travaux ménagers 47 heures et plus par semaine;

- sur la base du type d'activité, on peut relever un véritable effet de compensation entre temps de travail professionnel et temps de travail ménager. Le temps consacré aux tâches domestiques tend à se réduire en passant des personnes inactives à celles occupées à temps partiel, puis à plein temps;

- d'une manière générale, et quel que soit l'état civil, on observe une nette progression du temps de travail dans le ménage selon le nombre d'enfants. Parmi les femmes mariées de 20 à 64 ans, la proportion de celles consacrant par semaine 47 heures et plus aux travaux ménagers varie de 16 % pour celles sans enfant, à plus de 50 % dès 4 enfants.

- Il ne fait aucun doute que la connaissance intuitive du phénomène observé permettait déjà d'entrevoir que le nombre d'heures de travail ménager est lié au sexe, fluctue selon l'état civil, varie selon l'activité économique, et surtout est étroitement associé au statut d'épouse et de mère.

L'approche statistique permet cependant, pour la première fois, de quantifier ces propositions.

Evaluation du nombre d'heures de travail accomplies dans les ménages

Etude statistique basée sur le recensement fédéral de la population de 1980,
en réponse à la motion M 220

<u>Sommaire</u>	<u>page</u>
1. Introduction	3
2. Sources et limites	4
3. Réponses et non-réponses à la question du RFP 1980 sur le temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage	7
4. Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage : ensemble de la population	9
5. Temps de travail dans son propre ménage : femmes de 20 à 64 ans	11
6. Temps de travail dans son propre ménage selon l'appartenance à l'un des principaux types de ménages privés et selon la situation dans le ménage	13
7. Conclusions	15
8. Note méthodologique	16
Annexes : Tableaux hors texte	17

Evaluation du nombre d'heures de travail accomplies dans les ménages

Etude statistique basée sur le recensement fédéral de la population de 1980,
en réponse à la motion M 220

1. INTRODUCTION

Cette publication est le résultat d'une étude demandée au Service cantonal de statistique par le Département de l'économie publique, dans le cadre de la préparation de la réponse du Conseil d'Etat du canton de Genève à une motion, déposée par Madame J. Berenstein-Wavre députée au Grand Conseil, sur l'"évaluation statistique du nombre d'heures de travail accomplies dans les ménages" (M 220).

L'étude est basée sur les résultats du recensement fédéral de la population de 1980 (RFP 1980) qui, pour la première fois, comportait une question relative au travail ménager. L'interprétation de ces résultats réclame une grande prudence : non seulement la formulation de la question était ambiguë, mais encore de nombreuses personnes interrogées n'ont pas répondu. C'est pourquoi cette étude débute et s'achève par des considérations d'ordre méthodologique alors que le second chapitre traite en particulier des taux de réponse à la question sur le travail ménager.

Vu le contexte dans lequel cette étude est placée, il ne paraît pas superflu de relever que les notions de personnes "actives" et "inactives", qui apparaissent souvent dans le texte, ne se réfèrent qu'à l'existence ou, au contraire, à l'absence d'une activité professionnelle. Ces termes "officiels" ne sauraient donc être interprétés comme qualifiant une attitude.

2. SOURCES ET LIMITES

- Le Service cantonal de statistique s'est d'abord attaché à rechercher les sources d'étude du travail ménager en Suisse, et plus particulièrement à Genève. Cette démarche aboutit à une première constatation : le recensement fédéral de 1980 est, actuellement, la seule enquête officielle d'envergure suffisante qui comprenne une tentative d'évaluation statistique du nombre d'heures consacrées au travail ménager.

D'emblée, les données quantitatives sur le travail domestique qui ne soient ni des estimations, ni des simulations sous forme de modèle quantifiable, se réduisent donc, pour la Suisse et Genève, à une source unique et momentanément définitive.¹⁾

- Quant aux limites proprement dites de la quantification des heures de travail accomplies dans les ménages déduite des réponses aux questions du recensement fédéral de 1980, elles sont de plusieurs ordres.

La plus fondamentale, qui conditionne la portée de l'ensemble des résultats, tient à la formulation même de la question 18 c du bulletin de recensement.

Cette question est la suivante :

D. Questions s'adressant aux personnes exerçant une profession (chiffres 18 à 20) et aux ménagères (chiffre 18c uniquement)		6 à	15 à	25 à	30 à	40 à	43 à	45 à	47 h.
18 Combien d'heures travaillez-vous normalement par semaine?		moins de 6 h.	moins de 15 h.	moins de 25 h.	moins de 30 h.	moins de 40 h.	moins de 43 h.	moins de 45 h.	ou plus
a) dans la profession principale à plein temps ou à temps partiel		<input type="checkbox"/>							
b) dans la profession accessoire		<input type="checkbox"/>							
c) dans votre propre ménage		<input type="checkbox"/>							

Elle appelle plusieurs remarques. La plus importante se rapporte à la définition de l'objet à évaluer : le travail ménager.

- L'ensemble des tâches domestiques se compose en effet de nombreuses activités. Elles peuvent s'exercer dans des domaines différents : éducation, cuisine, soins, nettoyage, etc., avec une qualité et une intensité variables. De par leur diversité et leur imbrication, il est difficile de les réduire à une ou plusieurs professions déterminées ou à des activités économiques clairement définies. Il résulte de ces obstacles à cerner les limites du travail ménager, une grande marge d'appréciation de la part des personnes interrogées.

1) En attendant les hypothétiques "enquêtes auprès des ménages" de l'Office fédéral de la statistique (OFS), dénommées aussi "micro-recensements", qui devraient être mises sur pied dans les prochaines années.

La quantification du temps consacré au ménage, dans le cas de la question telle qu'elle a été posée lors du recensement fédéral de 1980, ne peut donc s'interpréter que comme une estimation moyenne.

Ce problème, dont la solution est loin d'être évidente, peut être réduit lorsque l'on aborde la quantification du travail ménager par une énumération détaillée des tâches domestiques. Mais ici encore, une part d'arbitraire liée à la définition de ces activités demeure.

Cette solution est, par exemple, celle qui a été choisie par deux chercheuses françaises de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) : A. Fouquet, A. Chadeau¹⁾. Elle ne pouvait, pour des raisons pratiques, entrer en ligne de compte dans le cadre d'un recensement de la population. Ce type d'enquête générale s'adressant à l'ensemble de la population, sous la forme de questionnaires déposés auprès des ménages, doit impérativement se limiter à un nombre restreint de questions qui nécessitent peu de développement dans l'exposé.

- La seconde remarque porte sur l'introduction D, (encadré) à la question 18 : "Questions s'adressant aux personnes exerçant une profession (chiffres 18 à 20) et aux ménagères (chiffre 18 c uniquement)".

Ce préambule peut laisser entendre que la question est limitée aux actifs (18 a et c) et aux ménagères (18 c), excluant ainsi d'office retraités, pensionnés, enfants, élèves. Il semble, d'autre part, que les actifs, et plus particulièrement de sexe masculin, aient compris l'introduction de la question 18 comme une alternative : question s'adressant aux personnes exerçant une profession (18 a ou b) ou (le "et" étant entendu comme un "ou") aux ménagères (chiffre 18 c uniquement).

Cette tendance est particulièrement nette chez les hommes : 5 % d'entre eux ont répondu à la question²⁾. Selon toute vraisemblance le même phénomène mais de bien moindre intensité peut avoir influencé les femmes interrogées.

- Les taux de réponse à la question 18 c et la qualité de ces réponses ont aussi subi les conséquences de l'accueil mitigé qu'une grande partie de la population a réservé au recensement fédéral de 1980.
- Malgré ces limites, il reste intéressant d'analyser les réponses en fonction de diverses caractéristiques (sexe, âge, état civil, genre d'activité, nombre d'enfants, type de ménage, situation dans le ménage).

Il faut toutefois garder à l'esprit que les relations mises en évidence entre ces facteurs et le travail domestique ne sont statistiquement pertinentes que pour la seule tranche de population ayant répondu et ne peuvent être étendues, sans autres précautions, à son ensemble³⁾.

1) A. Fouquet, A. Chadeau.

"Le travail domestique : essais de quantification", INSEE, août 1981, Archives et documents No 32.

"Peut-on mesurer le travail domestique ?" INSEE, Economie et statistique, No 136, sept. 1981.

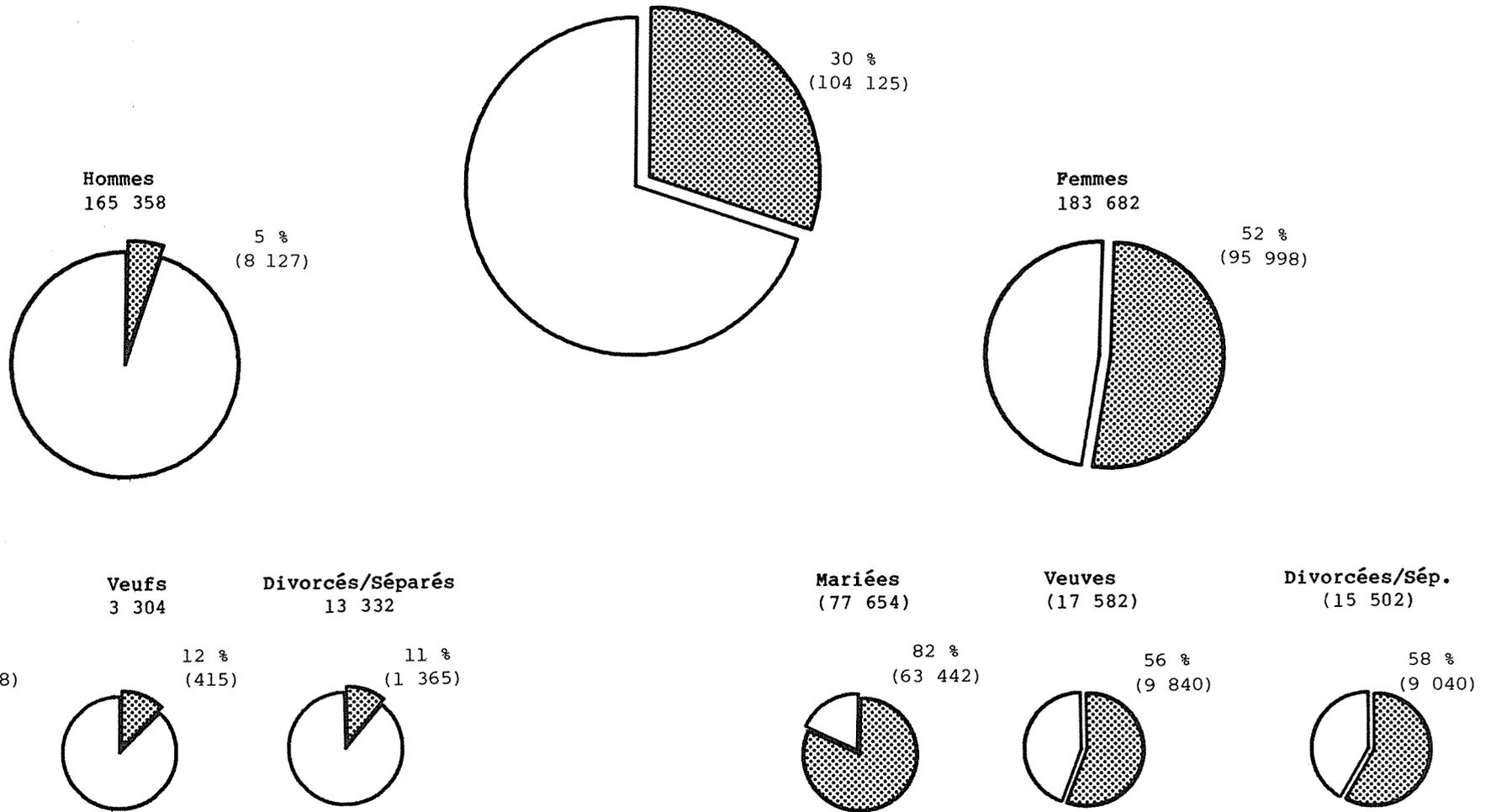
2) Les taux de réponses et non-réponses à la question portant sur le travail ménager seront présentés et discutés par la suite.

3) Voir note méthodologique p. 16.

Graphique 1

Proportion de réponses à la question sur le temps de travail ménager

Population totale
349 040



Après avoir marqué les bornes essentielles de l'interprétation des données statistiques du recensement fédéral de la population 1980 sur le nombre d'heures consacrées au travail ménager, qui doivent inciter à beaucoup de prudence dans les conclusions que l'on peut tirer des chiffres à disposition, il importe dans une première étape d'analyser les taux de réponse à la question 18 c uniquement. Il est en effet important de déterminer quelles catégories de la population interrogée se sont senties concernées par cette question ou ont cru nécessaire d'y apporter une réponse.

Avant de poursuivre, il convient aussi de relever que les informations présentées sont le fruit de l'analyse de nombreux tableaux détaillés qui ne sont pas tous annexés pour éviter de charger le rapport, mais peuvent être consultés auprès du Service cantonal de statistique.

3. REPONSES ET NON-REPONSES A LA QUESTION DU RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION SUR LE TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE

3.1 Sexe

En considérant l'ensemble de la population, le taux moyen de réponse à la question 18 c se situe à 30 %. La division entre hommes et femmes apparaît comme la plus déterminante : si un peu plus de la moitié des femmes (52 %) ont indiqué le temps consacré à des tâches ménagères, une infime minorité d'hommes (5 %) l'ont fait de leur côté.

3.2 Etat civil

Lorsqu'en plus de la division par sexe on tient compte de l'état civil des personnes interrogées, on constate chez les hommes, à l'exception des célibataires¹⁾, que ce sont les mariés qui le plus souvent ne donnent aucune indication sur l'éventualité d'une activité ménagère (96 % de nonréponses), alors que veufs et divorcés/séparés semblent montrer moins de réserve à répondre. Ils sont environ trois fois plus nombreux que les hommes mariés à répondre à cette question (respectivement 12 % et 11 %).

Chez les femmes, au contraire, ce sont les épouses qui ont déclaré le plus souvent exercer une activité domestique (82 %), alors que le taux de réponse des catégories veuves et divorcées/séparées se situe près de la moyenne (56 % - 58 %).

1) La catégorie "célibataires", regroupe enfants et adultes, quel que soit l'âge (voir annexe I page 18).

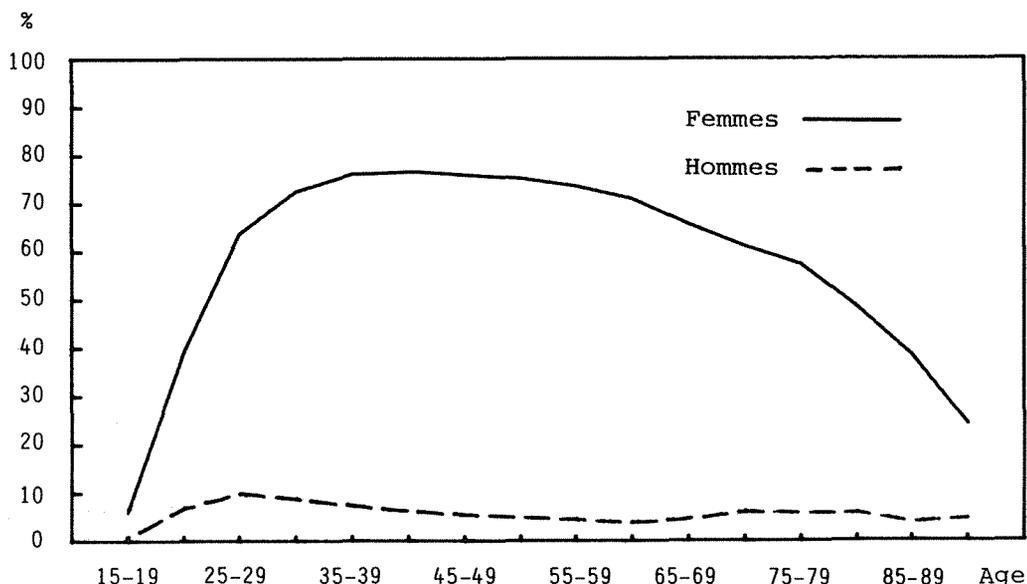
3.3 Age

La répartition par groupes d'âges présente pour les hommes un taux de réponse nul avant 20 ans, près de la moyenne après 45 ans (entre 4 et 6 %). Les fréquences sont les plus élevées entre 20 et 40 ans; le maximum se situe dans la tranche d'âge des 25-29 ans (10 % environ).

La distribution des réponses selon l'âge des femmes confirme indirectement l'influence primordiale de l'état civil. En effet, entre 20 et 24 ans, groupe qui inclut encore une forte proportion de célibataires¹⁾ et de femmes sans enfant, le pourcentage de réponses est inférieur à 40 %, alors qu'à partir de 30 ans et jusqu'à 65 ans il se maintient au-dessus de 70 %; il atteint sa cote la plus élevée entre 35 et 50 ans avec environ 76 %.

Graphique 2

Taux de réponse à la question sur le travail ménager selon le sexe et l'âge



En résumé, il apparaît que la prise en considération de la question du recensement fédéral de la population 1980 sur le nombre d'heures hebdomadaires de travail domestique est, avant tout, massivement le fait des femmes, puis, plus particulièrement des épouses, et d'une manière plus large des femmes de 35 à 50 ans, classe d'âge où la probabilité d'être mère de famille est la plus élevée.

1) Age moyen au mariage : 25 ans; âge moyen à la maternité : 28 ans.

4. TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE : ENSEMBLE DE LA POPULATION

Une première étape pour aborder l'étude du nombre d'heures hebdomadaires consacrées au ménage consiste à examiner le comportement dans ce domaine de l'ensemble de la population considérée¹⁾, selon les critères traditionnels de sexe, état civil, âge et type d'activité.

Cette approche a été réalisée de façon systématique, mais vu l'extrême faiblesse des effectifs masculins ayant répondu à la question, seule la population féminine sera prise en considération, exception faite, néanmoins, pour la distribution du temps hebdomadaire de travail ménager selon l'état civil. En effet, on peut relever que les hommes mariés sont les moins nombreux à répondre à cette question (4,5 %), mais encore qu'ils représentent, parmi la population de sexe masculin ayant répondu, le contingent le plus important²⁾ à effectuer moins de 6 heures par semaine de travail ménager (45 %, annexe I page 18).

4.1 Sexe

En ne tenant compte que du sexe lors de la répartition des heures hebdomadaires, il ressort que 43,1 % des hommes se trouvent dans la catégorie "moins de 6 heures" contre seulement 8,6 % de femmes, tous âges et états civils confondus. A l'opposé, si 46,4 % du total des femmes passent 30 heures et plus par semaine à leur ménage, 5,4 % des hommes se trouvent dans le même cas.

Tableau 1

Temps de travail hebdomadaire dans le ménage selon le sexe, en 1980

	moins de 6h	6h à moins de 15h	15h à moins de 25h	25h à moins de 30h	30h à moins de 40h	40h à moins de 43h	43h à moins de 45h	45h à moins de 47h	47h ou plus	Total
<u>Hommes</u>										
Nb. abs.	3 499	2 843	939	400	182	76	50	19	119	8 127
%	43,1	35,0	11,6	4,9	2,2	0,9	0,6	0,2	1,5	100,0
<u>Femmes</u>										
Nb. abs.	8 230	16 653	15 164	11 488	11 119	6 650	4 400	3 541	18 673	95 998
%	8,6	17,3	15,8	12,0	11,7	6,9	4,6	3,7	19,5	100,0
<u>Total</u>										
Nb. abs.	11 729	19 496	16 103	11 888	11 381	6 726	4 450	3 560	18 792	104 125
%	11,3	18,7	15,5	11,4	10,9	6,5	4,3	3,4	18,0	100,0

1) Dans ce cas, la population résidente du canton de Genève au 2 décembre 1980 (349 040 habitants).

2) Exception faite de la catégorie célibataires, qui inclut les enfants.

Comme précisé plus haut, l'étude des effectifs masculins, jugés par trop réduits pour être distribués en de multiples sous-groupes, sera par la suite abandonnée. Il n'était néanmoins pas totalement inutile d'effectuer la comparaison ci-dessus.

4.2 Femmes

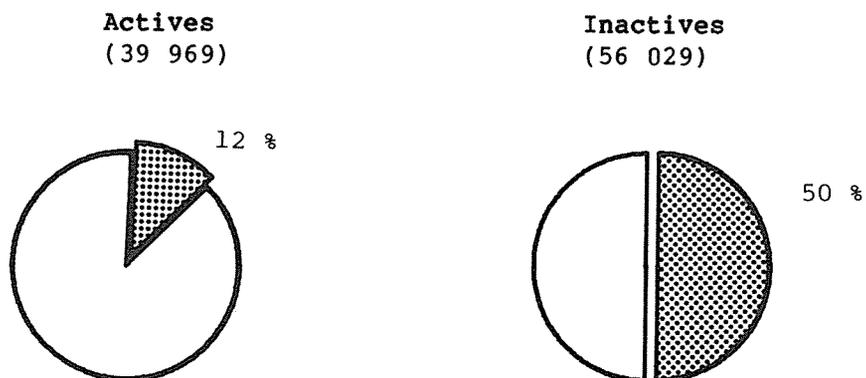
En ce qui concerne les femmes, selon les différents états civils¹⁾ ce sont les épouses qui sont les plus nombreuses (près de 60 %) à travailler à leur ménage 30 heures et plus par semaine; viennent ensuite les veuves (31,5 %), les séparées (28,3 %) et les divorcées (22,1 %, annexe I page 18).

Selon les catégories d'âges (annexe II page 20), il est à noter que de 20 à 25 ans, plus de la moitié d'entre elles (54,2 %) déclarent s'occuper moins de 15 heures hebdomadaires de tâches domestiques. En revanche, près du quart des femmes de 30 à 60 ans ayant répondu à la question 18 c, affirment consacrer aux travaux ménagers 47 heures ou plus par semaine.

En considérant le type d'activité (annexe III page 22), il apparaît tout d'abord une nette distinction entre les femmes exerçant une activité professionnelle et la catégorie dite inactive (professionnellement s'entendant). Les premières sont 12,4 % à ajouter 40 heures et plus par semaine de travaux ménagers à leur horaire professionnel, les secondes sont la moitié à consacrer le même temps aux tâches domestiques. Parmi ces dernières 30 % passent 47 heures et plus au travail hebdomadaire dans leur propre ménage. Il ressort ainsi nettement un effet de compensation ou de vases communicants entre temps de travail professionnel et temps de travail ménager : lorsque l'activité extérieure augmente (par exemple, en passant de sans activité professionnelle à occupées à temps partiel puis à plein temps) le temps consacré aux tâches domestiques a tendance à se réduire et inversement.

Graphique 3

Proportion de femmes à consacrer 40 h et plus par semaine aux travaux ménagers selon qu'elles exercent une activité professionnelle ou non



1) Exception faite de la catégorie célibataire, qui inclut les enfants.

5. TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE :
FEMMES DE 20 A 64 ANS

Dans ce chapitre, l'attention se portera exclusivement sur les femmes de 20 à 64 ans, pour des raisons d'homogénéité des tris informatiques et des catégories retenues. Il est, en effet, plus aisé et plus rationnel de raisonner sur un ensemble de femmes adultes dès l'instant où les deux principaux axes d'analyse retenus sont le nombre d'enfants et le type d'activité. D'autre part, la catégorie 20-64 ans correspond à une classe d'âges usuelle dans la statistique officielle suisse lorsque l'on considère la population "en âge d'activité".

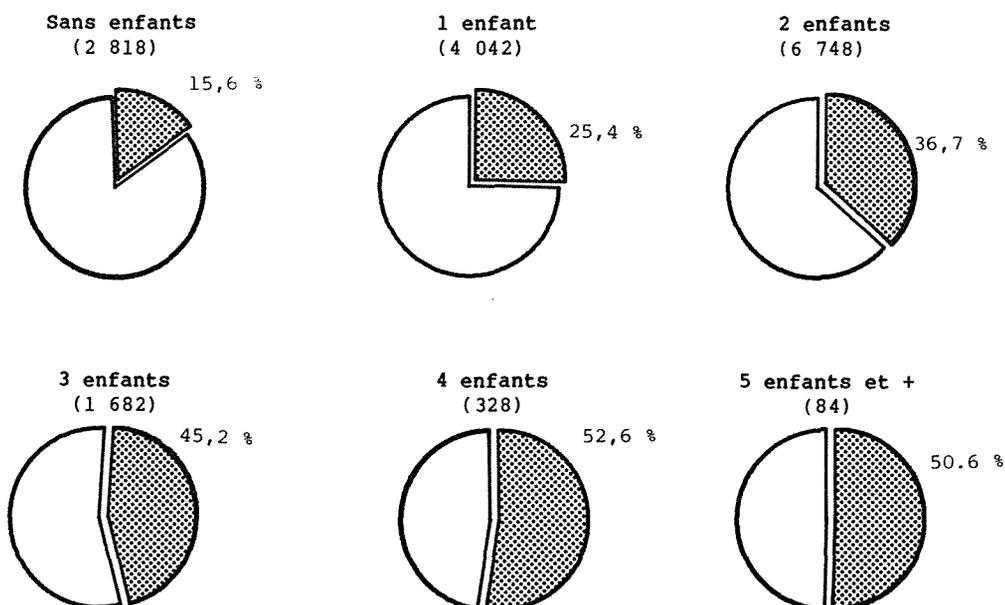
En tenant compte de l'état civil uniquement, il se confirme que ce sont les femmes mariées qui consacrent le plus de temps à leur ménage : 60 %, 30 heures et plus par semaine et 27,6 %, 47 heures et plus (annexe VI page 24).

Mais c'est associé au nombre d'enfants que ce statut civil prend tout son sens dans le cadre des tâches ménagères. Si la moyenne d'heures des femmes célibataires adultes est faible par rapport à leurs consœurs mariées (alors que plus du quart de ces dernières passe 47 heures et plus hebdomadairement à des tâches domestiques, les premières ne sont que 2 % dans ce cas), c'est essentiellement dû au fait que 96 % d'entre elles sont sans enfant¹⁾.

En effet, quel que soit l'état civil, on observe une nette progression du temps de travail dans son propre ménage selon le nombre d'enfants. L'évolution est particulièrement évidente chez les femmes mariées (annexe VI). Une sur deux, à partir de trois enfants, est occupée 47 heures et plus par semaine à des travaux ménagers (dans les autres catégories, les effectifs sont trop faibles pour qu'une tendance aussi claire se confirme).

Graphique 4

Proportion de femmes mariées, de 20 à 64 ans, à consacrer 47 h ou plus par semaine aux travaux ménagers, selon le nombre d'enfants



1) Et il n'est pas possible de prendre en compte les résultats des catégories avec enfant(s), car les effectifs de celles-ci sont insuffisants pour en tirer des conclusions.

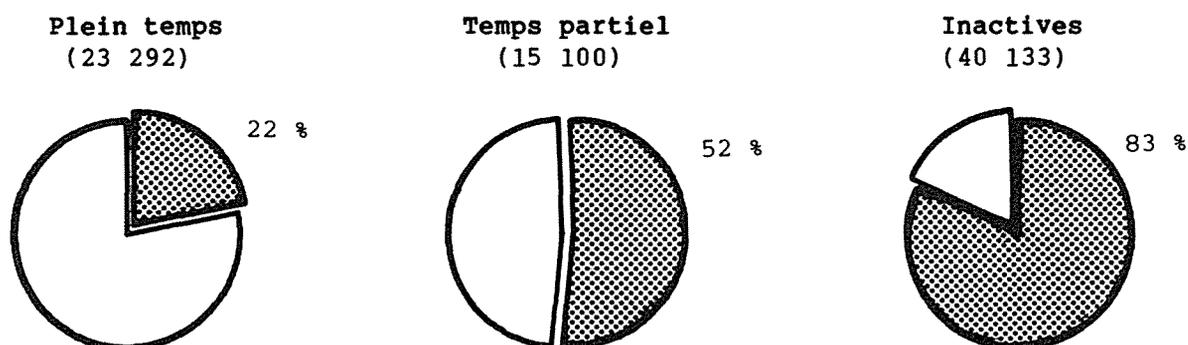
Le temps de travail hebdomadaire dans le ménage des femmes de 20 à 64 ans, vu sous l'angle du temps de travail hebdomadaire dans la profession (annexe IV) complète l'analyse amorcée dans le quatrième chapitre portant sur l'ensemble de la population interrogée.

Il ressort tout d'abord que les variations les plus évidentes se situent entre les trois catégories principales d'activités : personnes occupées à plein temps, personnes occupées à temps partiel, et personnes inactives. A l'intérieur de celles-ci les distributions ne suggèrent pas de commentaires particuliers.

Si l'on s'en tient à la tranche hebdomadaire de plus de 25 heures de travaux ménagers, on constate que 22% des femmes exerçant une profession à plein temps se situent dans ce groupe, contre 52%, occupées à temps partiel. Les "inactives" sont 83% dans le même cas.

Graphique 5

Proportion de femmes de 20 à 64 ans à consacrer plus de 25 heures par semaine aux travaux ménagers, selon l'activité professionnelle



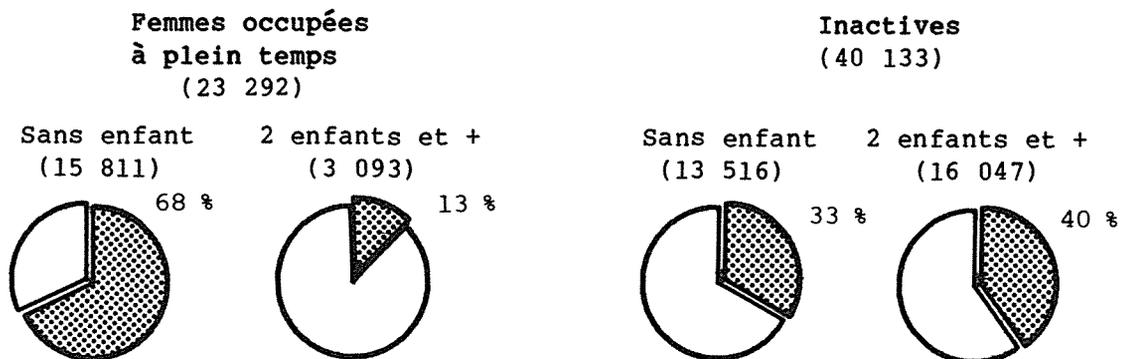
En définitive, un critère supplémentaire est nécessaire pour interpréter correctement cette différence entre les actives et les inactives professionnellement quant à la part de temps consacré à leur propre ménage. Il s'agit bien évidemment du fait d'être mère de un ou plusieurs enfants, ou de ne pas l'être (graphique 6).

En effet, 68% des femmes de 20 à 64 ans occupées à plein temps sont sans enfant, alors que seulement 33% d'inactives sont dans ce même cas.

A l'inverse, les femmes occupées à plein temps avec deux enfants et plus ne sont que 13% ; en revanche, 40% des personnes "inactives" sont mères de deux enfants et plus.

Graphique 6

Proportion de femmes sans enfant ou avec 2 enfants ou plus selon qu'elles exercent une activité professionnelle ou non



6. TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE : SELON L'APPARTENANCE A L'UN DES PRINCIPAUX TYPES DE MENAGES PRIVES ET SELON LA SITUATION DANS LE MENAGE¹⁾

Le temps consacré aux travaux domestiques a été interprété sous l'angle des caractéristiques de ceux et celles qui ont déclaré s'y livrer : sexe, état civil, âge, type d'activité, nombre d'enfants. Des variations importantes du nombre d'heures hebdomadaires de travail ménager ont été constatées.

Dans ce chapitre, les femmes de 20 à 64 ans (groupe principal retenu dans les chapitres précédents), seront considérées en tant que membres du groupe familial. Leur activité ménagère sera donc en fonction du type de famille auquel elles appartiennent et de la situation à l'intérieur de celle-ci. Il faut encore préciser que par "famille", on entend ici "ménage". En effet, dans le cadre du recensement fédéral de la population, est pris en compte l'ensemble des personnes parentes ou alliées faisant vie commune dans un même logement.

6.1 Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage selon l'appartenance à l'un des principaux types de ménages privés (annexe VII page 26)

L'activité domestique des femmes de 20 à 64 ans en tant que membres d'un ménage confirme les tendances déjà observées lors de l'analyse sous l'angle individuel.

- La première constatation déduite de cette approche, quelle que soit la complexité du groupe familial (en nombre), est la suivante : c'est le fait d'être épouse et plus particulièrement mère qui détermine le plus notablement la charge ménagère.

1) Etant donné les proportions importantes de non-réponses de certaines catégories (hommes, enfants, célibataires), il n'était pas judicieux de quantifier le travail fourni par les ménages en tant que tels; il s'agit toujours de travail individuel, même lorsque l'on étudie la situation dans le ménage ou le type de ménage.

En effet, on observe (annexe VII page 26) tout d'abord un net partage entre les femmes membres d'un ménage familial ou non-familial¹⁾ : le quart des premières (24,8 %) s'occupe 47 heures et plus par semaine de travaux ménagers, les secondes ne sont qu'une infime minorité (2,5 %) à leur consacrer ce même laps de temps; en revanche, plus de 60 % de celles-ci déclarent passer moins de 15 heures hebdomadaires à ces tâches.

En deuxième lieu, une différenciation claire apparaît entre noyaux familiaux avec ou sans enfants et, plus particulièrement, entre couples avec ou sans enfants. Parmi les noyaux familiaux, ce sont les mères de famille²⁾ [couple avec enfant(s)] qui le plus souvent effectuent 47 heures et plus de travail domestique hebdomadaire. Elles sont 32,8 % dans le cadre du noyau familial seul, et 28,1 % lorsque ce dernier inclut d'autres personnes.

Ce sont les femmes mariées sans enfant(s)³⁾ qui se situent en seconde position dans l'accomplissement le plus fréquent de 47 heures et plus de travaux ménagers par semaine (respectivement 13,7 % , noyau familial seul et 18,9 % noyau familial + autre(s) personne(s).

On peut encore remarquer la faible influence de l'élargissement du noyau familial à d'autre(s) personne(s) sur la distribution du travail ménager.

6.2 Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage selon la situation dans le ménage (annexe VIII)

Cette distribution statistique ne fait plus référence aux structures types des ménages mais plus particulièrement à la position des femmes de 20 à 64 ans à l'intérieur de ceux-ci.

Cette approche corrobore l'ensemble des déductions effectuées précédemment. En effet, bien que la catégorie "conjointe" regroupe l'ensemble des femmes de 20 à 64 ans vivant en couple, c'est-à-dire avec et sans enfants, il ressort tout de même nettement qu'au sein de l'ensemble des ménages (indépendamment de leur composition), ce sont les femmes qui occupent la position de conjointe qui consacrent hebdomadairement le plus de temps aux tâches domestiques (26,6 %, 47 heures et plus par semaine).

-
- 1) **Ménage familial** : le chef de ménage doit obligatoirement faire partie d'un des trois types suivants :
- couple homme/femme (marié ou non),
 - couple + enfant(s),
 - personne seule avec enfant(s) célibataire(s).

Ménage non familial : le chef de ménage ne fait partie d'aucun des trois types de noyaux familiaux ci-dessus.

- 2) Il n'est pas tout à fait exact de réduire cette catégorie aux mères de famille uniquement car elle comprend l'ensemble de la population féminine de 20 à 64 ans. Il est donc probable qu'une part des tâches ménagères peut être effectuée par des enfants de 20 ans et plus vivant encore au sein de la famille.
- 3) Dans ce cas la mise en garde de la note 2) est sans objet.

7. CONCLUSIONS

- L'analyse statistique des réponses à la question du recensement fédéral de la population sur le temps consacré au travail ménager peut en définitive sembler mettre en évidence quelques truismes. Certes, a posteriori il est aisé d'admettre que le nombre d'heures de travail ménager double selon le sexe, fluctue selon l'état civil, varie selon l'activité économique, et surtout, est étroitement associé au statut d'épouse et de mère. Mais, peut-être, l'objectif d'une approche statistique est-il de conforter, en usant de méthodes reconnues, une connaissance intuitive de la réalité sociale. Or, dans le cas du travail ménager, et ceci malgré les limites évidentes du matériel statistique, il appert, au vu des résultats analytiques, que ces derniers donnent une vision quantitativement vraisemblable de la part prépondérante des femmes en général, et de certaines d'entre elles en particulier, à l'économie familiale.
- La preuve la plus évidente est apportée par la comparaison des valeurs moyennes de temps consacré aux tâches ménagères de deux types d'enquêtes, diamétralement opposées quant à leur méthode d'investigation et de récolte des données.

Il s'agit, d'une part, de la source de ce rapport : le recensement fédéral de la population de 1980; enquête extensive par définition (elle doit, en principe, toucher la totalité de la population résidante), elle n'autorise que peu d'approfondissement et de détail dans la formulation des questions¹⁾. En outre, handicap supplémentaire, l'activité ménagère a été considérée, a priori, comme un renseignement statistique "complémentaire" aux données traditionnelles du recensement.

D'autre part, de l'enquête française déjà citée : "Le travail domestique : essai de quantification" de A. Fouquet et A. Chadeau²⁾, réalisée sur la base d'un questionnaire détaillé et sur un échantillon de 7 000 personnes de 18 ans et plus.

Temps moyen passé chaque semaine au travail domestique

	Recensement fédéral de la population - 1980 ³⁾	Enquête de l'INSEE ⁴⁾ sur les emplois du temps - 1974
Femmes actives	20 heures	28 heures
Femmes inactives	34 heures	43 heures
Hommes actifs	9 heures	10 heures
Hommes inactifs	18 heures	18 heures

1) Voir chapitre 2, sources et limites.

2) Voir note 1) page 5.

3) Le temps moyen calculé ici est sous-estimé, particulièrement pour les femmes; celles-ci sont en effet nombreuses à se trouver dans la classe ouverte 47 heures et plus, qu'arbitrairement, en vue du calcul, nous avons située à 47 h. 1/2.

4) Institut national de la statistique et des études économiques (France).

Il est en effet intéressant de constater que, par des voies fondamentalement étrangères (de méthode, de lieu, de temps, de population) l'analyse statistique d'un phénomène aussi variable que le temps de travail à son propre ménage aboutit à des résultats relativement cohérents, compte tenu des biais observés, quant au rôle joué par les diverses catégories de femmes dans son exécution.

8. NOTE METHODOLOGIQUE

D'un point de vue méthodologique, l'analyse du temps consacré au travail ménager, sur la base des résultats du recensement fédéral de la population 1980, appelle deux remarques.

Tout d'abord, si l'on se place dans la perspective d'un recensement en tant que dénombrement exhaustif de l'ensemble de la population et de sa distribution en catégories, l'objectif, en ce qui concerne le travail ménager, n'est pas atteint (environ 50 % de réponses pour les femmes et 5 % pour les hommes). Ces limites ont été évoquées au début de ce rapport. Dans ce cadre, les résultats statistiques ne peuvent être compris comme la représentation réelle et complète de l'activité domestique de la population dans son entier.

En revanche, l'on peut considérer les résultats dans l'optique d'une enquête par sondage. Cette situation s'est d'ailleurs traduite dans les faits. En effet, la question 18 c n'a pas été considérée comme essentielle au recensement, ni par les agents recenseurs, ni par la population en général. Les notions d'obligation et d'exhaustivité attachées au recensement se sont donc transformées en libre choix de réponse et en résultats aléatoires (quant au nombre de réponses et aux interviewés) quoique toutes les conditions de la théorie des sondages ne soient pas remplies. Dans cette optique, si l'on se place dans le cadre de résultats statistiques et de conclusions probables, le but est partiellement atteint. En ce qui concerne la population féminine du moins, les résultats peuvent être considérés comme relativement représentatifs.

ANNEXES

	page
<u>Liste des tableaux hors texte</u>	18-28
 Temps de travail dans son propre ménage :	
I. Selon le sexe et l'état civil	18
II. Selon l'âge (femmes)	20
III. Selon l'activité (femmes)	22
IV. Selon l'activité (femmes 20-64 ans)	22
V. Selon le nombre d'enfants (femmes mariées 20-64 ans)	23
VI. Selon l'état civil et le nombre d'enfants (femmes 20-64 ans)	24
VII. Selon l'appartenance à l'un des principaux types de ménages privés (femmes 20-64 ans)	26
VIII. Selon la situation dans le ménage (femmes 20-64 ans)	28

D'autres tableaux, non publiés, complètent cette documentation. Ils peuvent être consultés au Service cantonal de statistique.

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (chiffres absolus)

SELON LE SEXE ET L'ETAT CIVIL

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL	NON RE- PONSES	TOTAL GENERAL

HOMMES												
CELIBATAIRES	1375	940	283	120	51	15	11	5	29	2829	68239	71068
MARIES	1563	1257	352	135	67	23	25	10	66	3518	74136	77654
VEUFS	72	121	100	52	28	21	5	1	15	415	2889	3304
DIVORCES	311	335	144	64	24	13	6	1	6	904	6121	7025
SEPARES	153	190	60	29	12	4	3	2	3	461	5846	6307
TOTAL	3499	2843	939	400	182	76	50	19	119	8127	157231	165358

FEMMES												
CELIBATAIRES	3506	5037	2459	1103	602	299	187	134	349	13676	59268	72944
MARIEES	2521	7208	8477	7572	8560	5479	3687	3006	16932	63442	14212	77654
VEUVES	1038	1982	2080	1634	1210	524	314	221	837	9840	7742	17582
DIVORCEES	935	1926	1705	931	630	261	148	140	382	7058	5168	12226
SEPREES	230	500	443	248	197	87	64	40	173	1982	1294	3276
TOTAL	8230	16653	15164	11488	11199	6650	4400	3541	18673	95998	87684	183682

ENSEMBLE												
CELIBATAIRES	4881	5977	2742	1223	653	314	198	139	378	16505	127507	144012
MARIES	4104	8465	8829	7707	8627	5502	3712	3016	16998	66960	88348	155308
VEUFS	1110	2103	2180	1686	1238	545	319	222	852	10255	10631	20886
DIVORCES	1246	2261	1849	995	654	274	154	141	388	7962	11289	19251
SEPREES	388	690	503	277	209	91	67	42	176	2443	7140	9583
TOTAL	11729	19496	16103	11888	11381	6726	4450	3560	18792	104125	244915	349040

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (répartition en pour mille)

SELON LE SEXE ET L'ETAT CIVIL

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL TOTAL
HOMMES										
CELIBATAIRES	486	332	100	42	18	5	4	2	10	1000
MARIES	450	357	100	38	19	7	7	3	19	1000
VEUFS	173	292	241	125	67	51	12	2	36	1000
DIVORCES	344	371	159	71	27	14	7	1	7	1000
SEPARÉS	343	412	130	63	26	9	7	4	7	1000
TOTAL	431	350	116	49	22	9	6	2	15	1000
FEMMES										
CELIBATAIRES	256	368	180	81	44	22	14	10	26	1000
MARIEES	40	114	134	119	135	86	58	47	267	1000
VEUVES	105	201	211	166	123	53	32	22	85	1000
DIVORCEES	132	273	242	132	89	37	21	20	54	1000
SEPARÉES	116	252	224	125	99	44	32	20	87	1000
TOTAL	86	173	158	120	117	69	46	37	195	1000
ENSEMBLE										
CELIBATAIRES	296	362	166	74	40	19	12	8	23	1000
MARIES	61	126	132	115	129	82	55	45	254	1000
VEUFS	108	205	213	164	121	53	31	22	83	1000
DIVORCES	156	284	232	125	82	34	19	18	49	1000
SEPARÉS	159	282	206	113	86	37	27	17	72	1000
TOTAL	113	187	155	114	109	65	43	34	180	1000

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (chiffres absolus)

SELON L'AGE

FEMMES

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL	NON RE- PONSES	TOTAL GENERAL
0-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8322	8322
5-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	9470	9470
10-14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10382	10382
15-19	240	238	94	46	28	27	19	11	43	746	11717	12463
20-24	1199	1649	817	407	318	158	138	106	460	5252	8123	13375
25-29	1128	2114	1363	784	713	467	321	265	1549	8704	4940	13644
30-34	924	1969	1704	1157	1213	728	510	438	2856	11499	4344	15843
35-39	754	1810	1821	1291	1373	849	580	533	3054	12065	3785	15850
40-44	569	1460	1557	1211	1297	767	497	432	2305	10095	3095	13190
45-49	563	1405	1458	1140	1114	709	471	395	2073	9328	2972	12300
50-54	516	1244	1304	1037	1110	700	426	357	1864	8558	2854	11412
55-59	498	1175	1171	925	965	593	418	303	1522	7570	2754	10324
60-64	372	822	817	719	779	465	292	205	983	5454	2239	7693
65-69	387	736	809	852	743	425	259	198	778	5187	2710	7897
70-74	360	690	861	807	714	350	226	159	573	4740	3043	7783
75-79	293	686	721	624	494	252	137	81	396	3684	2765	6449
80-84	270	414	437	331	240	111	83	37	160	2083	2212	4295
85-89	115	188	188	133	84	41	22	14	50	835	1337	2172
90 ET PLUS	42	53	42	24	14	8	1	7	7	198	620	818
0-19	240	238	94	46	28	27	19	11	43	746	39891	40637
20-64	6523	13648	12012	8671	8882	5436	3653	3034	16666	78525	35106	113631
65 ET PLUS	1467	2767	3058	2771	2289	1187	728	496	1964	16727	12687	29414
TOTAL	8230	16653	15164	11488	11199	6650	4400	3541	18673	95998	87684	183682

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (répartition en pour mille)

SELON L'AGE

FEMMES

	FEMMES									TOTAL TOTAL
	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	
0-4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5-9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10-14	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
15-19	322	319	126	62	38	36	25	15	58	1000
20-24	228	314	156	77	61	30	26	20	88	1000
25-29	130	243	157	90	82	54	37	30	178	1000
30-34	80	171	148	101	105	63	44	38	248	1000
35-39	62	150	151	107	114	70	48	44	253	1000
40-44	56	145	154	120	128	76	49	43	228	1000
45-49	60	151	156	122	119	76	50	42	222	1000
50-54	60	145	152	121	130	82	50	42	218	1000
55-59	66	155	155	122	127	78	55	40	201	1000
60-64	68	151	150	132	143	85	54	38	180	1000
65-69	75	142	156	164	143	82	50	38	150	1000
70-74	76	146	182	170	151	74	48	34	121	1000
75-79	80	186	196	169	134	68	37	22	107	1000
80-84	130	199	210	159	115	53	40	18	77	1000
85-89	138	225	225	159	101	49	26	17	60	1000
90 ET PLUS	212	268	212	121	71	40	5	35	35	1000
0-19	322	319	126	62	38	36	25	15	58	1000
20-64	83	174	153	110	113	69	47	39	212	1000
65 ET PLUS	88	165	183	166	137	71	44	30	117	1000
TOTAL	86	173	158	120	117	69	46	37	195	1000

Annexe III

Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage selon l'activité, en 1980

Femmes

	moins de 6h	6h à moins de 15h	15h à moins de 25h	25h à moins de 30h	30h à moins de 40h	40h à moins de 43h	43h à moins de 45h	45h à moins de 47h	47h ou plus	Total
<u>Actives</u>	14,1	28,3	23,7	12,8	8,7	3,6	1,8	1,5	5,5	100,0
Occupées à plein temps	18,7	35,6	23,7	10,4	5,5	1,8	1,0	1,0	2,2	100,0
Occupées à temps partiel	7,1	17,2	23,8	16,4	13,6	6,1	3,1	2,3	10,5	100,0
Autres ¹⁾	15,2	23,9	19,7	16,0	10,8	6,3	1,3	1,0	5,8	100,0
<u>Inactives</u>	4,6	9,5	10,2	11,4	13,8	9,3	6,5	5,3	29,4	100,0
dont ménagères	2,2	5,7	6,0	8,9	13,8	10,5	7,7	6,4	38,7	100,0
<u>Total</u>	8,6	17,3	15,8	12,0	11,7	6,9	4,6	3,7	19,5	100,0

1) Sans travail, en quête d'un emploi ou emploi prochainement assuré.

Annexe IV

Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage selon l'activité, en 1980

Femmes de 20 à 64 ans

	moins de 6h	6h à moins de 15h	15h à moins de 25h	25h à moins de 30h	30h à moins de 40h	40h à moins de 43h	43h à moins de 45h	45h à moins de 47h	47h ou plus	Total
Occupées à plein temps										
Nb. abs.	4 265	8 305	5 564	2 448	1 305	425	234	233	513	23 292
%	18,3	35,7	23,9	10,5	5,6	1,8	1,0	1,0	2,2	100,0
Occupées à temps partiel										
Nb. abs.	1 037	2 539	3 604	2 485	2 071	940	473	349	1 602	15 100
%	6,9	16,8	23,9	16,5	13,7	6,2	3,1	2,3	10,6	100,0
Inactives										
Nb. abs.	1 221	2 804	2 844	3 738	5 506	4 071	2 946	2 452	14 551	40 133
%	3,0	7,0	7,1	9,3	13,7	10,1	7,3	6,1	36,3	100,0
<u>Total</u>										
Nb. abs.	6 523	13 648	12 012	8 671	8 882	5 436	3 653	3 034	16 666	78 525
%	8,3	17,4	15,3	11,0	11,3	6,9	4,7	3,9	21,2	100,0

Temps de travail hebdomadaire dans son propre ménage, selon le nombre d'enfants, en 1980

Femmes mariées de 20 à 64 ans

	moins de 6h	6h à moins de 15h	15h à moins de 25h	25h à moins de 30h	30h à moins de 40h	40h à moins de 43h	43h à moins de 45h	45h à moins de 47h	47h ou plus	Total
0 enfant	6,7	18,3	17,5	13,3	13,2	7,4	4,8	3,4	15,6	100,0
1 enfant	3,5	10,7	14,1	12,5	13,9	8,9	5,9	5,0	25,4	100,0
2 enfants	2,0	6,9	10,4	9,9	12,8	9,1	6,5	5,7	36,7	100,0
3 enfants	1,3	5,5	8,3	8,6	11,4	8,7	5,7	5,4	45,2	100,0
4 enfants	1,6	3,5	6,7	5,4	9,9	8,5	6,1	5,6	52,6	100,0
5 et plus	4,8	6,6	6,0	4,2	11,4	7,2	6,6	2,4	50,6	100,0
Total	3,9	11,5	13,4	11,6	13,1	8,5	5,7	4,8	27,6	100,0

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (chiffres absolus)

SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL	NON RE- PONSES	TOTAL GENERAL
CELIBATAIRES												
0	3004	4289	1857	674	350	170	108	78	184	10714	17005	27719
1	48	119	103	69	51	18	7	8	24	447	228	675
2	4	3	9	8	3	2	-	1	6	36	17	53
3	1	-	2	-	1	1	-	-	1	6	1	7
4	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	1
5 ET PLUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
TOTAL	3057	4411	1971	751	405	191	115	87	216	11204	17252	28456
MARIEES												
0	1216	3307	3129	2406	2399	1348	871	625	2818	18119	5263	23382
1	556	1707	2236	1995	2212	1414	938	800	4042	15900	3098	18998
2	367	1274	1905	1816	2362	1677	1193	1054	6748	18396	2351	20747
3	49	203	307	319	424	322	212	200	1682	3718	425	4143
4	10	22	42	34	62	53	38	35	328	624	61	685
5 ET PLUS	8	11	10	7	19	12	11	4	84	166	102	268
TOTAL	2206	6524	7629	6577	7478	4826	3263	2718	15702	56923	11300	68223
DIVORCEES + SEPREES												
0	669	1313	938	428	282	103	74	47	160	4014	3452	7466
1	212	534	547	267	206	86	51	45	120	2068	962	3030
2	79	247	276	186	124	56	37	41	124	1170	437	1607
3	8	31	40	31	39	18	6	6	46	225	72	297
4	1	2	10	3	5	1	-	1	4	27	15	42
5 ET PLUS	6	8	5	5	1	2	1	-	8	36	87	123
TOTAL	975	2135	1816	920	657	266	169	140	462	7540	5025	12565
VEUVES												
0	222	414	420	272	218	99	61	52	131	1889	1198	3087
1	44	102	99	104	73	41	32	22	65	582	225	807
2	17	47	63	31	39	10	12	13	65	297	94	391
3	2	11	12	15	9	3	-	1	19	72	11	83
4	-	4	2	1	2	-	1	1	6	17	1	18
5 ET PLUS	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	1
TOTAL	285	578	596	423	342	153	106	89	286	2858	1529	4387
ENSEMBLE												
0	5111	9323	6344	3780	3249	1720	1114	802	3293	34736	26918	61654
1	860	2462	2985	2435	2542	1559	1028	875	4251	18997	4513	23510
2	467	1571	2253	2041	2528	1745	1242	1109	6943	19899	2899	22798
3	60	245	361	365	473	344	218	207	1748	4021	509	4530
4	11	28	54	38	69	54	39	37	339	669	77	746
5 ET PLUS	14	19	15	12	21	14	12	4	92	203	190	393
TOTAL	6523	13648	12012	8671	8882	5436	3653	3034	16666	78525	35106	113631

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (répartition en pour mille)

SELON LE NOMBRE D'ENFANTS

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL

CELIBATAIRES										
0	280	400	173	63	33	16	10	7	17	1000
1	107	266	230	154	114	40	16	18	54	1000
2	111	83	250	222	83	56	-	28	167	1000
3	167	-	333	-	167	167	-	-	167	1000
4	-	-	-	-	-	-	-	-	1000	1000
5 ET PLUS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	273	394	176	67	36	17	10	8	19	1000

MARIEES										
0	67	183	173	133	132	74	48	34	156	1000
1	35	107	141	125	139	89	59	50	254	1000
2	20	69	104	99	128	91	65	57	367	1000
3	13	55	83	86	114	87	57	54	452	1000
4	16	35	67	54	99	85	61	56	526	1000
5 ET PLUS	48	66	60	42	114	72	66	24	506	1000
TOTAL	39	115	134	116	131	85	57	48	276	1000

DIVORCEES + SEPREES										
0	167	327	234	107	70	26	18	12	40	1000
1	103	258	265	129	100	42	25	22	58	1000
2	68	211	236	159	106	48	32	35	106	1000
3	36	138	178	138	173	80	27	27	204	1000
4	37	74	370	111	185	37	-	37	148	1000
5 ET PLUS	167	222	139	139	28	56	28	-	222	1000
TOTAL	129	283	241	122	87	35	22	19	61	1000

VEUVES										
0	118	219	222	144	115	52	32	28	69	1000
1	76	175	170	179	125	70	55	38	112	1000
2	57	158	212	104	131	34	40	44	219	1000
3	28	153	167	208	125	42	-	14	264	1000
4	-	235	118	59	118	-	59	59	353	1000
5 ET PLUS	-	-	-	-	1000	-	-	-	-	1000
TOTAL	100	202	209	148	120	54	37	31	100	1000

ENSEMBLE										
0	147	268	183	109	94	50	32	23	95	1000
1	45	130	157	128	134	82	54	46	224	1000
2	23	79	113	103	127	88	62	56	349	1000
3	15	61	90	91	118	86	54	51	435	1000
4	16	42	81	57	103	81	58	55	507	1000
5 ET PLUS	69	94	74	59	103	69	59	20	453	1000
TOTAL	83	174	153	110	113	69	47	39	212	1000

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (chiffres absolus)

SELON L'APPARTENANCE A UN DES PRINCIPAUX TYPES DE MENAGES PRIVES

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL	NON RE- PONSES	TOTAL GENERAL
MENAGES FAMILIAUX	3367	8954	9650	7665	8281	5173	3481	2923	16354	65848	20637	86485
NOYAU FAMILIAL SEUL	3141	8386	9092	7234	7872	4961	3310	2800	15534	62330	18705	81035
COUPLE SANS ENFANT	1639	4134	3653	2543	2466	1367	867	642	2754	20065	6741	26806
COUPLE AVEC ENFANT(S)	1055	3203	4363	4057	4928	3387	2325	2052	12386	37756	9155	46911
CHEF DE MENAGE AVEC ENFANT(S)	417	1004	1025	611	459	202	114	105	386	4323	2651	6974
CHEF DE MENAGE AVEC PERE/MERE	30	45	51	23	19	5	4	1	8	186	158	344
NOYAU FAMILIAL + AUTRE(S)	226	568	558	431	409	212	171	123	820	3518	1932	5450
COUPLE SANS ENFANT	75	151	103	98	92	48	41	23	147	778	475	1253
COUPLE AVEC ENFANT(S)	99	289	338	254	267	145	111	83	621	2207	1054	3261
CHEF DE MENAGE AVEC ENFANT(S)	49	115	105	71	46	16	17	15	50	484	369	853
CHEF DE MENAGE AVEC PERE/MERE	3	13	12	8	4	3	2	2	2	49	34	83
MENAGES NON FAMILIAUX	3138	4682	2355	1004	600	260	170	111	310	12630	13223	25853
CHEF DE MENAGE SEUL	2835	4259	2115	870	530	222	145	97	245	11318	11438	22756
CHEF DE MENAGE + AUTRE(S)	303	423	240	134	70	38	25	14	65	1312	1785	3097
TOTAL	6505	13636	12005	8669	8881	5433	3651	3034	16664	78478	33860	112338

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (répartition en pour mille)

SELON L'APPARTENANCE A UN DES PRINCIPAUX TYPES DE MENAGES PRIVES

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL
MENAGES FAMILIAUX	51	136	147	116	126	79	53	44	248	1000
NOYAU FAMILIAL SEUL	50	135	146	116	126	80	53	45	249	1000
COUPLE SANS ENFANT	82	206	182	127	123	68	43	32	137	1000
COUPLE AVEC ENFANT(S)	28	85	116	107	131	90	62	54	328	1000
CHEF DE MENAGE AVEC ENFANT(S)	96	232	237	141	106	47	26	24	89	1000
CHEF DE MENAGE AVEC PERE/MERE	161	242	274	124	102	27	22	5	43	1000
NOYAU FAMILIAL + AUTRE(S)	64	161	159	123	116	60	49	35	233	1000
COUPLE SANS ENFANT	96	194	132	126	118	62	53	30	189	1000
COUPLE AVEC ENFANT(S)	45	131	153	115	121	66	50	38	281	1000
CHEF DE MENAGE AVEC ENFANT(S)	101	238	217	147	95	33	35	31	103	1000
CHEF DE MENAGE AVEC PERE/MERE	61	265	245	163	82	61	41	41	41	1000
MENAGES NON FAMILIAUX	248	371	186	79	48	21	13	9	25	1000
CHEF DE MENAGE SEUL	250	376	187	77	47	20	13	9	22	1000
CHEF DE MENAGE + AUTRE(S)	231	322	183	102	53	29	19	11	50	1000
TOTAL	83	174	153	110	113	69	47	39	212	1000

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (chiffres absolus)

SELON LA SITUATION DANS LE MENAGE

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL	NON RE- PONSES	TOTAL GENERAL
CHEF DE MENAGE	3494	5754	3515	1688	1107	473	303	232	739	17305	14523	31828
CONJOINTE (MARIEE OU NON)	2615	7365	8200	6810	7660	4901	3306	2778	15816	59451	12735	72186
FILLE	204	223	109	57	38	18	15	8	34	706	4673	5379
MERE	10	19	27	22	17	7	6	3	14	125	98	223
PETITE FILLE, AR. PETITE FILLE	1	2	-	-	-	-	1	-	-	4	26	30
AUTRE PERSONNE, PARENTE OU ALLIEE	40	59	43	30	15	12	10	4	22	235	414	649
AUTRE PERSONNE	141	214	111	62	44	22	10	9	39	652	1391	2043
TOTAL	6505	13636	12005	8669	8881	5433	3651	3034	16664	78478	33860	112338

TM/SITU/001/4

SERVICE CANTONAL DE STATISTIQUE

RECENSEMENT FEDERAL DE LA POPULATION 1980

CANTON DE GENEVE

TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DANS SON PROPRE MENAGE (répartition en pour mille)

SELON LA SITUATION DANS LE MENAGE

FEMMES DE 20 A 64 ANS

	MOINS DE 6H	6H A MOINS DE 15H	15H A MOINS DE 25H	25H A MOINS DE 30H	30H A MOINS DE 40H	40H A MOINS DE 43H	43H A MOINS DE 45H	45H A MOINS DE 47H	47H OU PLUS	TOTAL
CHEF DE MENAGE	202	333	203	98	64	27	18	13	43	1000
CONJOINTE (MARIEE OU NON)	44	124	138	115	129	82	56	47	266	1000
FILLE	289	316	154	81	54	25	21	11	48	1000
MERE	80	152	216	176	136	56	48	24	112	1000
PETITE FILLE, AR. PETITE FILLE	250	500	-	-	-	-	250	-	-	1000
AUTRE PERSONNE, PARENTE OU ALLIEE	170	251	183	128	64	51	43	17	94	1000
AUTRE PERSONNE	216	328	170	95	67	34	15	14	60	1000
TOTAL	83	174	153	110	113	69	47	39	212	1000